

Cinq matins passés devant moi à Sèvres à l'abbaye de Sainte-Geneviève
de l'abbaye de Sainte-Geneviève pour
réparer la mort de l'abbé de l'abbaye de Sainte-Geneviève pour
réparer la mort de l'abbé de l'abbaye de Sainte-Geneviève pour
réparer la mort de l'abbé de l'abbaye de Sainte-Geneviève pour

K Comme, Claude Toussaint domicile dans la ville de Marigny
village de Gigny, duquel assiste de Jean Claude Boucon justicier a
Barthelemy de cinquante et six ans, et de Barthélémy travail faulablement age de
toussaint deurs, de premier domicile de son frere Daniel domicile
dud. Gigny departement de l'ain, a declare auoy le 10 octobre
et Michallet que Marie travail son poye le 25 juillet 1711
ay accouche hier dimanche 11 octobre present auoir et feust a son
ouye heure du poys dans sa maison situee a gigny d'un enfant
male qui magresce, et auquel il a donne de prenom de —
Barthélémy, d'apres cette declaration que les troyens Jean Claude
Boucon et Barthélémy, ont certifie conforma la verite et de la
representation qui ma ete faite de d'autant denommee, jay redige
en vertu du pouvoir qui me sont delegués de present acte que
Claude Toussaint Pere de l'enfant, et Jean Claude Boucon et Barthélémy
travail lemoins non signé de la jette ainsi qu'il a declare
fait la maison conformement auquel auoy le 10 octobre
et travaille a Michallet 2000

Sir
Hier vingt septième jour du présent mois de février l'an l'infant
male qu'il me présente auquel il a donné le prénom de
Jacques d'après cette déclaration que le citoyen Antonin
Michaud Etienne forrat a été certifié conforme à la vérité Et de
la représentation qui m'a été faite d'aujourd'hui nommée par
rédigé la Vérité des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte
que Michel Michaud père de l'infant Et des deux témoins
autour de Michel Michaud Etienne forrat non signé de ce p'tit être jusqu'au
fait dans la maison commune de Corbonod lej'jour suivant Et au
que dessus Michel Michaud Etienne forrat public

Le jourd'hui l'an de Marat Et l'infant que vingt deux
ans dans de la république française à deux heures après midi
Pendant moi et Isolane Michallet favorite Griffard de la
Municipalité de Corbonod Et le deux d'embre dernier pour
despre la acte de mariage à faire faire devant le p'sonnes Mariage Et
France, le citoyen Et comparu dans la place publique de la maison
de Isolane Jean Gours laboureur domicilié dans la dite
journée. Municipalité Village de Payerne lequel apelle de Anthelme
Michelin Payerat citoyen age de soixante deux ans Et de
François Holler fustur age de quarante deux ans de premiers
devenant à l'ysipel de Payerat lequel devenant au Village d'Yvres
commune du Dr. Corbonod. département de laine, a déclaré au
moy d'Isolane Michallet que personne Guillermain son épouse
En absence Mariage ay acquis le jourd'hui le présent acte
de à Marat une heure du matin, dans la maison située
auz. suisse d'un l'infant male qu'il me présente auquel il
a donné le prénom de france d'après cette déclaration que
le citoyen Anthelme Michelin Payerat Et François Holler
ont certifié conforme à la vérité Et de la représentation qui
m'a été faite de l'infant de nommée par rédigé la Vérité des
pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Jean Gours
Père de l'infant Et des deux témoins Anthelme Michelin
Payerat Et François Holler non signé l'infant Payerat
signé auquel moy, fait le la maison commune de Dr.
Corbonod le jourd'hui Et auz Payerat, 
Michel Michaud Et
off public

Transcription de l'acte de naissance de Jacques Michaud

Commune de Corbonod, Département de l'Ain.

Acte de naissance en date du 27 février 1793.

Aujourd'hui, **vingt-septième jour du mois de février de l'an mil-sept-cent-quatre-vingt-treize**, an deux de la République française, à huit heures du matin, par-devant moi, Nicolas Michallet, secrétaire-greffier Municipalité de Corbonod, élu le deux décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu dans la salle de la maison de cette commune **Michel Michaud dit Biset**, cultivateur dans ladite municipalité de Corbonod, village de Silans, lequel, assisté d'Antoine Michaud, cultivateur, âgé de trente ans et d'Etienne Forrat, aussi cultivateur, âgé de cinquante-deux ans, tous deux cultivateurs audit Sillans, **a déclaré** à moi, Nicolas Michallet, **qu'Antoinette Bernard, son épouse** en légitime mariage, **est accouchée hier, vingt-septième jour du présent mois de février, d'un enfant mâle**, qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Jacques**. D'après cette déclaration que les citoyens Antoine Michaud et Etienne Forrat ont certifiée conforme à la vérité et de la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que Michel Michaud, père de l'enfant, et les deux témoins, Antoine Michaud et Etienne Forrat, n'ont signé, de ce illettrés enquis.

Fait en la maison commune de Corbonod, les jour, mois et an que-dessus.

Signé : Michallet N., officier public